VANILLA CREAM TCELL

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 04/01/2015 Date de révision: 04/08/2020 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Nom du produit : VANILLA CREAM TCELL

Code du produit : 271229

SKU # : FG750905

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'assainissement de l'air
Réservé à un usage professionnel
Agents odorants

1.3. Fournisseur

Fabricant
Rubbermaid Commercial Products LLC
3124 Valley Avenue
Winchester, VA 22601-2694 - USA
T 1.800.347.9800
www.rubbermaidcommercial.com

Autres
Rubbermaid Commercial Products LLC
20 Hereford Street
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada
T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Liquides inflammables, catégorie 4	H227	Liquide combustible
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Etiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :

Mention d'avertissement (GHS US) : Attention

Mentions de danger (GHS US) : H227 - Liquide combustible
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (GHS US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
4-METHOXYBENZALDEHYDE	(N° CAS) 123-11-5	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
VANILLIN	(N° CAS) 121-33-5	1 – 10	Eye Irrit. 2A, H319
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
ETHOXY-P-CRESOL	(N° CAS) 2563-07-7	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/…. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

4-METHOXYBENZALDEHYDE (123-11-5)		
Non applicable		

VANILLIN (121-33-5)		
Non applicable		

CITRAL (5392-40-5)		
DNEL	DNEL	9 mg/m³

ETHOXY-P-CRESOL (2563-07-7)		
Non applicable		

8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	limpide. Transparent.
	:	incolore à légèrement jaune
	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	< °C
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	61 °C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé

VANILLA CREAM TCELL	
DL50 orale rat	30190,16 mg/kg
DL50 cutanée rat	78431,77 mg/kg
ETA US (voie orale)	30190,16 mg/kg de poids corporel
ETA US (voie cutanée)	78431,77 mg/kg de poids corporel

4-METHOXYBENZALDEHYDE (123-11-5)	
DL50 orale rat	1500
ETA US (voie orale)	1500 mg/kg de poids corporel

ETHOXY-P-CRESOL (2563-07-7)	
ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

CITRAL (5392-40-5)	
CL50 poisson 1	4,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

VANILLA CREAM TCELL	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

VANILLA CREAM TCELL	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

CITRAL (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	:	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport	:	UN1169 Extracts, aromatic, liquid, 3, III
N° ONU (DOT)	:	UN1169
Désignation officielle de transport (DOT)	:	Extracts, aromatic, liquid
Classe (DOT)	:	3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT)	:	III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT)	:	3 - Liquide inflammable

DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx)	:	203
DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx)	:	242
DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	:	B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables. IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = 97/(1 + a (tr - tf)), où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celcius, du liquide durant le remplissage.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	:	150
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	:	60 L
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	:	220 L
DOT Emplacement d'arrimage	:	A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
Code IBC	:	Non applicable.

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

4-METHOXYBENZALDEHYDE (123-11-5)	
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	

VANILLIN (121-33-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

CITRAL (5392-40-5)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

ETHOXY-P-CRESOL (2563-07-7)	
Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	P - P - indique une substance associée à un avis de préfabrication déjà envoyé

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Pas d'informations complémentaires disponibles

VANILLIN (121-33-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CITRAL (5392-40-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - USA

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 04/08/2020

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
1	Nom	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS_US_GHS_HazCom_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit